

# GROUPEMENT DES CLUBS



## Avis de course CHALLENGE D'HIVER 2013 – 2014

Autorité Organisatrice

### SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE

Pavillon Flottant – quai de rive neuve- 13007 MARSEILLE

Tél. : 04.91.54.32.03 - Télécopie : 04.91.31.41.03

Site : [www.lanautique.com](http://www.lanautique.com) ; [regate@lanautique.com](mailto:regate@lanautique.com)

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile , ISAF 2013/2016*

1.2. Les règlements fédéraux,

1.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

1.4. Les Instructions de course Type FFV

1.5. Les règles de classes et les règles de jauges concernées

1.6. Les annexes aux IC

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en catégorie côtière de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap IRC, IRC DUO, HN.

3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à : **pas de limite**.

3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **SNM Pavillon Flottant Quai de Rive Neuve 13007 Marseille 16 novembre 2013 au plus tard**.

3.5. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- la liste de l'équipage 2013 pour les manches du 24 novembre et 8 décembre et liste de l'équipage 2014 pour les manches du 2 Février et 15 et 16 mars 2014

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

**Les concurrents doivent présenter avant le 28 janvier 2014, la liste de l'équipage pour 2014, les licences FFV 2014 avec visa médical. Faute de quoi le bateau ne sera définitivement pas classé sur la manche du 2 février 2014.**

#### UNM

34 Bd Charles Livon  
13007 MARSEILLE  
04 91 52 59 71

#### SNM

Quai de Rive Neuve  
13007 MARSEILLE  
04 91 54 32 03

#### CNTL

Quai Marcel Pagnol  
13007 MARSEILLE  
04 91 59 82 00

#### YCPR

Port de la Pointe Rouge  
13008 MARSEILLE  
04 91 73 06 75

#### C.N la PELLE

2 promenade G. Pompidou  
13008 MARSEILLE  
04 91 71 24 43

# GROUPEMENT DES CLUBS



## 4. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription s'élèvent à :

Pour les bateaux de moins de 9m	90 €
Pour les bateaux de 9m à 12m	130 €
Pour les bateaux de plus de 12m	160 €



## 5. PROGRAMME

Jours de course :

Dimanche 24 novembre 2013  
Dimanche 8 décembre 2013  
Dimanche 16 mars 2014  
Dimanche 2 février 2014  
Samedi 15 mars 2014

Mise à disposition pour toutes les classes à 11h00  
pour une ou plusieurs courses

Une remise des prix aura lieu tous les soirs de chaque jour de course à la SNM où les premiers de chaque classe seront récompensés sur les classements du jour.

## 6. JAUGE

Des contrôles de jauge pourront être effectués à n'importe quels moments pendant toute la durée de l'épreuve. Sur l'eau, un jaugeur du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

L'identification sur les voiles selon Annexe G1.3 (d) (e) est obligatoire.

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la SNM après inscription complète du bateau (liste d'équipage fournie, licences FFV présentées et contrôlées).

## 8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Parcours construits et/ou côtiers définis en annexe aux instructions de course

## 9. SYSTEME DE PENALITE

**9.1.** Pour les toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9.2.** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 10. CLASSEMENT

**10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

**10.2.** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis est fait selon le système temps sur temps pour les IRC et HN, le CVL est pris en compte.

**10.3.** Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

**10.4.** Si 5 courses ou plus sont validées, la plus mauvaise course de chaque bateau sera retiré pour établir le classement général du challenge d'hiver.

### UNM

34 Bd Charles Livon  
13007 MARSEILLE  
04 91 52 59 71

### SNM

Quai de Rive Neuve  
13007 MARSEILLE  
04 91 54 32 03

### CNTL

Quai Marcel Pagnol  
13007 MARSEILLE  
04 91 59 82 00

### YCPR

Port de la Pointe Rouge  
13008 MARSEILLE  
04 91 73 06 75

### C.N la PELLE

2 promenade G. Pompidou  
13008 MARSEILLE  
04 91 71 24 43

# GROUPEMENT DES CLUBS



**10.5.** Définition des classes : la répartition dans les classes sera affiché et disponible sur le site du la SNM au plus tard le samedi 23 novembre.

## 13. COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF de course est le 77.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 14. PRIX

La remise des prix du Challenge d'hiver 2013-2014 aura lieu le **dimanche 16 Mars 2014 à 18h00 à la SNM** les trois premiers de chaque classes seront récompensés.

## 15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. RCV 4, la décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Chantal BENIGNI**

**E-mail : [regate@lanautique.com](mailto:regate@lanautique.com)**

### UNM

34 Bd Charles Livon  
13007 MARSEILLE  
04 91 52 59 71

### SNM

Quai de Rive Neuve  
13007 MARSEILLE  
04 91 54 32 03

### CNTL

Quai Marcel Pagnol  
13007 MARSEILLE  
04 91 59 82 00

### YCPR

Port de la Pointe Rouge  
13008 MARSEILLE  
04 91 73 06 75

### C.N la PELLE

2 promenade G. Pompidou  
13008 MARSEILLE  
04 91 71 24 43